Budget rectificatif 2/2019 : Horizon 2020 et Erasmus+

2019/2022(BUD) - 05/11/2019 - Acte final

OBJECTIF: adoption du budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2019.

ACTE LÉGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2019/1809 du budget rectificatif no 2 de l' Union européenne pour l'exercice 2019.

CONTENU: le Parlement a constaté que le budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2019 était définitivement adopté.

Le budget rectificatif nº 2/2019 vise à doter les programmes Horizon 2020 et Erasmus+ de **100 millions d' EUR supplémentaires** en crédits d'engagement et à traduire dans les faits l'accord dégagé entre le Parlement et le Conseil dans le cadre des négociations sur le budget 2019.

L'objectif du budget rectificatif est :

- **d'allouer 80 millions d'EUR supplémentaires pour renforcer Horizon 2020** dont i) un montant supplémentaire de 34,6 millions d'EUR pour lutter contre le changement climatique, en particulier les batteries, les véhicules verts et l'écologisation de l'aviation *(Poste 08 020 304 - Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu*); ii) un montant supplémentaire de 45,4 millions d'EUR afin d'augmenter les ressources en faveur des thèmes «Génération d'énergie à émissions nulles innovante pour une décarbonation complète» et «Technologies liées à l'énergie et au changement climatique» *(Poste 08 020 102 - Renforcement de la recherche dans le domaine des technologies émergentes et futures*) ;
- **d'allouer 20 millions d'EUR supplémentaires pour consolider le budget d'Erasmus+** en vue de renforcer les principales activités de mobilité du programme, en particulier dans le domaine de l' enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels, ainsi qu'en faveur des centres d'excellence professionnelle et de renforcer les universités européennes en vue de promouvoir l'excellence, l'innovation et l'inclusion dans l'enseignement supérieur en Europe (*Poste 15 020 101 - Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail*).